



Volet B

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**Rés
et
Mor
be***22140715*****18 NOV. 2022****Greffe****N° d'entreprise : 0668 484 210****Nom****(en entier) : The Clay and Paint Factory****(en abrégé) :****Forme légale : Société anonyme****Adresse complète du siège : Rue du Dossay 3 à 4020 Liège****Objet de l'acte : Démission d'administrateurs - Nomination d'administrateurs - Nomination d'un administrateur-délégué - Nomination d'un mandataire****L'actionnaire unique prend les décisions suivantes:****Première décision**

L'actionnaire unique prend connaissance de la démission de Messieurs Julien Desmaré, François Desmaré et Georges Desmaré ainsi que Madame Isabelle Lachaussée de leur mandat d'administrateur de la Société, et ce, avec effet au 14 novembre 2022.

Une copie de leurs lettres de démission restera annexée aux présentes décisions.

L'actionnaire unique octroie une décharge provisoire à l'ensemble desdits administrateurs pour l'exercice de leur mandat durant l'exercice social de 2022 jusqu'à la date des présentes décisions.

La décharge définitive pour l'exercice de leur mandat sera soumise à la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui délibérera sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice social clôturé le 31 décembre 2022.

Deuxième décision

•L'actionnaire unique décide de nommer les personnes suivantes en tant qu'administrateurs de la Société, et ce avec effet au 14 novembre 2022 :

•Monsieur Guillaume Nusse, né le 19 février 1966 à Raon l'Etape Vosges, de nationalité française, domicilié à Haussleberg 1 79254 Oberried, Allemagne.

Monsieur Jean-Marie Nusse, né le 10 mars 1938, à Paris, de nationalité française, domicilié au 6 rue de la Cossonnerie 75001 Paris, France.

L'actionnaire unique décide de nommer les personnes mentionnées ci-dessus en tant qu'administrateur pour une durée de six (6) ans de sorte que leur mandat d'administrateur expirera à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à tenir en 2028 qui délibérera sur l'approbation des comptes annuels de l'exercice social se clôturant le 31 décembre 2027.

L'actionnaire unique décide en outre que le mandat des Messieurs Guillaume et Jean-Marie NUSSE sera exercé à titre gratuit.

Troisième décision

Les actionnaires décident de conférer tous pouvoirs à Me. Ahmed El Jilali, Me. Van Berkei, Me. Gauthier Bonte et tout autre collaborateur du cabinet d'avocats « Tiberghien », une société à responsabilité limitée ayant son siège social Avenue du Port 86C boîte 419, 1000 Bruxelles, et inscrite à la Banque-Carrefour des Entreprises sous le numéro 0417.899.754 Belgique. Chaque mandataire a le pouvoir, agissant conjointement ou individuellement et chacun avec le pouvoir de substitution, au nom et pour le compte de la Société, d'assurer les formalités nécessaires auprès du greffe compétent en vue de la publication des présentes décisions. Plus particulièrement, chaque mandataire est compétent pour signer les formulaires de publication et déposer les formulaires de publication au greffe.

Après délibération, le conseil d'administration, à l'unanimité,

[...]

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/11/2022 - Annexes du Moniteur belge

DECIDE de nommer, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée, Monsieur Guillaume Nusse, demeurant à Haussleberg 1 79254 Oberried Allemagne, en tant qu'administrateur délégué. En cette qualité, il disposera des pouvoirs les plus étendus en ce qui concerne la gestion journalière de la Société et, d'un pouvoir de représentation générale de la Société à l'égard des tiers dans le cadre de cette gestion.

Monsieur Guillaume Nusse ne sera pas rémunéré pour l'exercice de son mandat d'administrateur délégué.

DECIDE de nommer IBEXA SRL, ayant son siège Rue de l'harmonie 5, 4650 Herve (Belgique), immatriculée auprès de la BCE sous le n°0793 .424. 168, en tant que mandataire spécial de la Société, et ce, avec effet immédiat.

En sa qualité de mandataire spécial, IBEXA SRL sera investi, agissant seul, sous réserve des instructions de la Société, des pouvoirs spécifiques suivants au nom et pour le compte de la Société, ainsi que du pouvoir de représenter la Société dans ces matières :

1. représenter la Société auprès de tous les services et autorités publics, y compris la Banque-Carrefour des Entreprises et la Poste ;

2. signer, négocier, soumettre et accepter/conclure toutes les offres (en ce compris les offres de marché public), déclarations de garantie, contrats et commandes pour l'achat ou la vente de biens et de services pour un montant maximum de 50 000€ par transaction ;

3. signer, au nom de la Société, toute correspondance commerciale courante;

4. représenter la Société dans toutes les opérations bancaires (hors souscription de crédit bancaire) de la Société dont notamment :

- effectuer des paiements bancaires qui ne dépassent pas 50 000€, le cas échéant par virements, par carte de débit, carte de crédit ou de toute autre manière ;

- effectuer des dépôts ;

- signer, accepter ou endosser toute lettre de change, tout chèque, tout ordre et autre document similaire;

- signer tous les reçus et décharges relatifs aux opérations bancaires qui ne dépassent pas 50 000€ et

- accepter toute correspondance et information relatives aux comptes bancaires et les opérations bancaires de la Société.

5. adopter toutes les mesures nécessaires pour mettre en œuvre les résolutions et les recommandations du conseil d'administration.

IBEXA SRL sera rémunérée pour l'exercice de son mandat.

Ahmed El Jilali,
Mandataire